

Conseil Municipal
Réunion du 20 août 2025 à 20H30

L'an deux mil vingt cinq, le 20 août à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 août 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, HAY Jean-François, BENOIST Cédric, HUARD Elvis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : GEORGET Céline, GUILLET Massilia,

Secrétaire : Christine OUDART

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 19 juin 2025
2. Informations et présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2024
3. Service de restauration scolaire – Tarifs enfant 2025/2026
4. Tarifs communaux (Salle des fêtes,) 2026
5. Budget 2025 : Décision modificative travaux voirie 2025
6. Personnel communal – Rentrée 2025
7. Mise en place d'une participation employeur
8. Convention Territoriale Globale (CAF) 2026-2030
9. Aménagement 14 rue des Forges
10. Questions et informations diverses

1. Approbation du Procès Verbal du 19 Juin 2025

Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la réunion du 19 Juin 2025 qui leur a été transmis et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 19 Juin 2025.

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service gestion des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport sur la gestion des déchets ménagers établi par les services de la communauté de communes, pour l'année 2024 .

3. Tarifs restauration scolaire au 1er septembre 2025 (délibération n° 024-2025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs appliqués par Convivio en septembre 2025, avec une augmentation de 1.39 %, et indique au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire à venir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2025-2026.

- ✧ La Petite enfance
- ✧ L'enfance - jeunesse
- ✧ La parentalité
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant les données froides (ABS, données CAF, INSEE) et les données chaudes (recueil de la parole des habitants au travers d'outils (porteur de parole, micro-trottoir, mur d'expression, questionnaire).

Des enjeux, des problématiques, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

- ✧ La petite enfance
 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
- ✧ L'enfance - la jeunesse
 - Communiquer auprès des familles et des jeunes sur l'offre existante sur le territoire
 - Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire
- ✧ La parentalité
 - Accompagner et soutenir la parentalité et les familles
 - Accompagner le parcours et le développement de l'enfant
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits
 - Assurer la coordination de l'animation de la vie sociale et veiller la territorialisation des projets
 - Faciliter l'accès aux droits, aux services et à l'information au plus près des habitants du territoire

Des commissions thématiques, réunissant des acteurs locaux du Pays de Château-Gontier, les chargés de coopération CTG, l'agent de développement de la CAF travaillent depuis avril sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Château-Gontier durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de valider les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**

- de valider les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

9. Rénovation de l'ancienne école et mairie – mission de maîtrise d'œuvre (délibération n° 027-2025)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé le projet de travaux de rénovation du bâtiment sis 14 rue des Forges lors de sa réunion du 19 juin dernier, et que suite à cette décision, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée, pour une estimation de travaux de 339 220.00 € HT.

5. Décision modificative n°1 BP 2025 – Travaux de voirie (délibération n° 026-2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal afin de permettre le mandatement des travaux de voirie 2025, il convient de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
231-0063	+3450.00						
2184-0016	-3450.00						

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la présente décision modificative n°1 du budget général et d'habiliter le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte la décision modificative 1 au budget général de la commune telle que présentée ci-dessus ;

Charge Monsieur le Maire de son inscription au budget général de la commune

6. Personnel communal – Rentrée 2025

Monsieur le maire informe que suite au départ d'un agent communal et suite à la publication d'une offre d'emploi, il a été procédé au recrutement de Madame Véronique BESNIER au poste d'agent de restauration scolaire et accueil

7. Complémentaire santé – Mise en place d'une participation employeur

Monsieur le Maire informe, que conformément à la loi, une mise en place d'une participation employeur devra être mise en place au 1^{er} janvier 2026. Pour cela une saisine du CST doit être faite pour une délibération d'ici à la fin de l'année.

8. Convention Territoriale Globale (CAF) 2026-2030 (délibération n° 028-2025)

La convention territoriale globale (CTG) qui lie la CAF et les collectivités du Pays de Château Gontier arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 doit être réalisé en fin d'année 2025.

La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires ;
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles ;

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un important travail a été réalisé en 2025 autour de la préparation de la Convention Territoriale Globale conjointement avec la démarche du renouvellement du projet social LE PEPS. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

Repas enfant : 4.60 €
Repas adulte : 6.50 €

La commune de HOUSSAY prend intégralement en charge l'augmentation de 1.39% appliquée par le prestataire.

La facture sera établie suivant la feuille de présence.

4. Tarifs municipaux 2026 (délibération n°025-2025)

Le Conseil Municipal, après présentation des tarifs municipaux, reconduit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026, à l'unanimité :

***Tarifs location salle des fêtes**

ENUMERATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE
ASSOCIATION LOCALE (REPAS DANSANT, REPAS)	50 €	100 €
WEEK END ET JOURS FERIES	170 €	260 €
SAINT SYLVESTRE	400 €	400 €
CONSOMMATION ELECTRIQUE KWH	0.40	0.40
ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	8 €	8 €
CAUTION A LA REMISE DES CLEFS	400 €	400 €
CAUTION TRI SELECTIF	30 €	30 €

***Tarifs location barnums**

ENUMERATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE
ASSOCIATION LOCALE	50 €	
PARTICULIERS	100 €	150 €
CAUTION	400 €	400 €

***Cimetière**

Concession terrain de 30 ans : 80 €
Concession terrain de 50 ans : 120 €

Cavurne durée de 15 ans : 680 €

Cavurne durée de 30 ans : 800 €

Cavurne durée de 50 ans : 1100 €

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : 15 €

Plaque d'indentification cinéraire de granit noir fin : 50 € (à charge pour la famille de procéder à la gravure)

*** Tarif bascule**

la pesée : 3 €

***Tarif pêche**

Ticket pêche à la journée : 2,00 €

Carte à l'année jeune de moins de 18 ans : 16,00 €

Carte à l'année adulte : 32,00 €

Monsieur le Maire présente les deux propositions reçues en mairie

AKOM Architecture	35 947.90 € HT	10.60%
Atelier PEKA	35 618.10 € HT	10.50%

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de retenir la proposition de l'Atelier PEKA pour un montant de 35 618.10 €, soit 10.50 % des travaux HT ;

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer toutes pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Le Maire clôt la séance à 22H35

Le secrétaire de séance
Christine OUDART



Le Maire
Jean-Marie GIGAN

